

Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00

sceaux.fr > mes démarches

Taxe de séjour

état récapitulatif trimestriel du au

Nom ou enseigne :

Adresse de l'établissement ou de la location :

mois	nombre de nuitées	nombre de nuitées exonérées	nombre de nuitées taxées	montant taxe de séjour perçue	observations
				€	
				€	
				€	
TOTAUX				€	

IMPORTANT : Cet état récapitulatif doit être obligatoirement joint à la déclaration trimestrielle.

Certifié exact

Fait à :

Le :

Signature